

Taxer la malbouffe ? « Plutôt inefficace ! »

SANTÉ

Taxer la malbouffe pour soulager la Sécurité sociale du poids de ses conséquences sur la santé, notamment via les maladies cardio-vasculaires et le diabète, c'est le projet recommandé aux politiques par des spécialistes de Gand (*Le Soir* de lundi). Lieven Annemans propose de s'aligner sur une expérience australienne : 10 % de prix fait baisser l'indice de masse corporelle d'une demi-unité. Pas grand-chose, mais de quoi, en 20 ans, économiser plus de 2 milliards.

Réaliste ? « J'ai un doute sur l'efficacité à long terme de ce type de technique. Allez-vous renoncer à la sucrerie que vous prenez à 4h parce qu'elle coûte 55 cents au lieu de 50 ? Les taxes n'expliquent pas et ne font pas appel à la conscience et à la responsabilité », souligne le professeur Jean

Nève, président du Conseil supérieur de la santé.

« Le problème majeur est le manque d'actions de prévention intelligentes et efficaces face à la malbouffe dans notre pays. Le Plan national nutrition santé a ainsi raté d'importants objectifs. Seule l'éducation à la santé a des chances de modifier l'évolution négative du surpoids et de l'obésité dans notre pays. Les plus jeunes sont évidemment les plus importants à éduquer à une alimentation équilibrée, parce que les habitudes contractées tôt se prolongent souvent très longtemps. C'est évidemment complexe, parce qu'il faut le renouveler en permanence, puisque les générations se succèdent. Mais seules les techniques dites de "marketing social" fonctionnent bien, c'est-à-dire celles qui recourent aux principes et aux techniques du marketing dans le but

d'amener un public cible à accepter, rejeter, modifier ou délaisser volontairement un comportement dans son intérêt ou dans celui de l'ensemble de la société. Il faut travailler avec la classe, le village, la petite communauté ou l'entreprise. Car il y a un effet d'entraînement et de contrôle social. En Belgique, des expériences de ce type, menées à Mouscron ou à Marche, ont montré des réductions de l'obésité de 2,4 %. Modestes, mais effectif. »

Pour l'expert, utiliser la taxation risque de rater l'objectif : « Cela pose des problèmes énormes : taxera-t-on la proportion de gras ou de sucres ? Ou seulement les "horreurs diététiques" ? Quel est le seuil à ne pas dépasser ? Faudra-t-il analyser toutes les denrées ? Et les ingrédients non préparés ? » ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS